

## Vu, lu... entendu

### **CIL des Rougières : le point sur le contentieux Green Park**

Le comité d'intérêt local (CIL) des Rougières a engagé un recours contre le permis de construire du projet Green Park de Vinci, près du jardin Olbius-Riquier.

*« Nous sommes en attente d'une date d'audience au tribunal administratif pour juger la légalité de ce permis, a indiqué Reynold Ignace, président du CIL. Et nous attendons notre convocation devant le tribunal de grande instance pour le recours déposé par Vinci pour recours abusif. »* Rappelons que Vinci réclame 270 000 euros de dommages et intérêts au CIL. M. Ignace a regretté que le maire *« ne condamne pas publiquement cette tentative d'intimidation et les pressions financières »* qui pèsent sur son association et a réclamé *« le vote d'une motion de soutien »* au prochain conseil municipal.

*« Votre recours est légitime puisque vous ne partagez pas ce projet, et les sommes demandées me paraissent excessives, a répondu Jean-Pierre Giran. Mais le maire n'a pas à intervenir dans une affaire entre une association et une entreprise privée. »*